

Québec, le 8 août 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-242

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Nombre de diplômes annuels émis entre 2018 et 2024 pour les DEC en technologie de radiodiagnostic, en technologie de radio-oncologie, en technologie de médecine nucléaire, en technologie de l'échographie médicale et en technique d'électrophysiologie médicale, par session et si possible par établissement.

Vous trouverez ci-annexé un document présentant la répartition du nombre de diplômes émis pour les programmes DEC ciblés selon l'organisme de diplomation, pour les années civiles 2018 à 2023. La ventilation par session d'obtention n'est pas disponible.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt

IB/JG/cd

p. j. 2

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
aces@education.gouv.qc.ca

Tableau. Répartition du nombre de diplômes émis pour certains programmes DEC ciblés selon l'organisme de diplomation, pour les années civiles 2018 à 2023

Programme DEC	Organisme de diplomation	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Techniques d'électrophysiologie médicale (140A0)	Cégep d'Ahuntsic (913000)	17	20	20	21	10	16
	Cégep de Lévis (921000)	21	14	8	13	14	8
	Collège Ellis (250506)			1	4		
	Collège Ellis, campus de Trois-Rivières (260507)	7	4	10			
Total Techniques d'électrophysiologie médicale (140A0)		45	38	39	38	24	24
Technologie de l'échographie médicale (142G0)	Cégep d'Ahuntsic (913000)					11	26
	Cégep de Rimouski (901000)				11	12	10
	Cégep de Sainte-Foy (903000)					15	14
Total Technologie de l'échographie médicale (142G0)					11	38	50
Technologie de médecine nucléaire (142F0)	Cégep d'Ahuntsic (913000)	14	16	16	24	16	15
Total Technologie de médecine nucléaire (142F0)		14	16	16	24	16	15
Technologie de radiodiagnostic (142H0)	Cégep d'Ahuntsic (913000)	65	71	79	70	68	63
	Cégep de Rimouski (901000)	25	21	29	16	19	21
	Cégep de Sainte-Foy (903000)	63	57	41	53	56	38
	Cégep Édouard Montpetit (909000)	18	19	17	24	20	21
	Collège Dawson (933000)	21	33	22	27	24	15
	Collège Laflèche (260501)	19	16	19	17	17	10
Total Technologie de radiodiagnostic (142H0)		211	217	207	207	204	168
Technologie de radio-oncologie (142D0)	Cégep d'Ahuntsic (913000)	11	16	15	12	15	20
	Cégep de Sainte-Foy (903000)	9	7	10	10	9	16
	Collège Dawson (933000)	10	8	7	10	8	7
Total Technologie de radio-oncologie (142D0)		30	31	32	32	32	43
Total général		300	302	294	312	314	300

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2024-02-18.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).